

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
POUR LE 2ème CYCLE
DFASM1/DFASM2/DFASM3 et AUDITEURS LIBRES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

**Approuvées par le Conseil de Faculté du ()
et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg
(date à préciser)**

Le contrôle des connaissances et des compétences applicable à la Faculté de Médecine de Strasbourg pour les étudiants du nouveau 2ème cycle à compter d'octobre 2013, comporte:

- un contrôle continu noté dans le cadre des séances de travaux dirigés cliniques.
- des épreuves anonymes **sur tablettes électroniques** pouvant être des dossiers progressifs (DP), des questions isolées (QI) ou des QROC (questions à réponse ouverte et courte) portant sur toutes les matières faisant l'objet du programme de l'année,
- une analyse critique d'article (LCA) explorant la capacité d'autoformation,
- des épreuves orales pour certains modules
- un examen clinique pour le module 11A (DCEM4),

Les examens de la **1ère session** sont organisés à la fin de chacun des bimestres d'enseignement ou fin de semestre pour les modules à option. Une **2ème session de rattrapage** est organisée en **septembre** tant pour les enseignements du 1er semestre que pour ceux du 2ème semestre, à l'exception des modules de DFASM3 pour lesquels cette session est avancée au mois de mars.

I - EXAMENS MODULAIRES (DFASM1, DFASM2 et DFASM3)

1. Calendrier des examens (DFASM1 et DFASM2)

a) Tous les examens écrits sanctionnant les modules cliniques des **4ème et 5ème années** seront organisés durant la **dernière semaine d'enseignement de chaque bimestre** concerné: fin novembre, fin janvier, fin mars et fin mai. Cette 1ère session d'examen concernera les étudiants selon leur appartenance à la **grille de stage** choisie au début du DFASM1 et se déroulera conformément au calendrier ci-dessous :

Année	DFASM1 (2019-2020)		DFASM2 (2019-2020)		
	1er semestre Bloc A	2ème semestre Bloc B	1er semestre Bloc C	2ème semestre Bloc D	Grilles
U2	Fin novembre	Fin mars	Fin novembre	Fin mars	X2
V2					Y2
W2					Z2
X2	Fin janvier	Fin mai	Fin janvier	Fin mai	U2
Y2					V2
Z2					W2

b) Pour les **modules intégrés** de pédiatrie (03A), de gynécologie-obstétrique (02) et de psychiatrie (03C) les enseignements sont également dispensés en bimestre sur l'ensemble de l'année, d'octobre à la mi-septembre. Les examens se dérouleront comme suit (cf. paragraphe I, 8, c, d et r) :

Module	Module 03A / DFASM1 (2019-20)*		Modules 02 et 03C / DFASM2 (2019-20)*			
	1ère session	Rattrapage	1ère session	Rattrapage	Grille	
U2	03 septembre 20	10 septembre 20	09 juillet 2020	03 septembre 20	U2	
V2	23 janvier 20	03 septembre 20	26 novembre 20		10 septembre 20	V2
W2	28 mai 20		26 mars 20			03 septembre 20
X2	09 juillet 2020		03 septembre 20	10 septembre 20	X2	
Y2	26 novembre 20		23 janvier 20	03 septembre 20	Y2	
Z2	26 mars 20		28 mai 20			Z2

* (sous réserve de modifications)

c) Respect des calendriers

Les étudiants doivent se conformer à ces calendriers et ne peuvent pas se présenter à la session ne correspondant pas à leur grille. Il en est de même en cas de redoublement de l'année : pour les modules en retard, l'étudiant doit respecter les sessions d'examen propres à sa grille de stage.

d) 1ère session d'examen

Les étudiants d'une même année d'études ne seront plus jugés sur une épreuve unique et commune. Il y aura deux examens pour un module donné s'adressant à deux groupes d'étudiants composant sur des sujets différents. A l'issue de chacun de ces bimestres d'enseignement et des examens s'y rapportant une délibération du jury sera faite et les résultats seront portés à la connaissance des groupes d'étudiants concernés par voie d'affichage et publication sur le net. Les deux délibérations seront distinctes et définitives sans qu'il puisse y avoir une relation quelconque dans la notation et la validation du module.

Lors de la session de rattrapage de la mi-septembre, tous les étudiants précédemment ajournés seront jugés sur un même sujet d'examen.

Pour les modules intégrés 03A, 02 et 03C la session de rattrapage du début septembre sera commune avec la 1ère session d'examen pour le groupe d'étudiants ayant suivi le stage et l'enseignement durant le bimestre août-septembre. La session de rattrapage pour les ajournés de ces groupes sera organisée à la mi-septembre.

e) En cas d'absence à l'examen de son groupe

Un étudiant absent à l'examen de son groupe lors de la 1ère session ne pourra être autorisé à se présenter à la session suivante concernant un autre groupe. De même un étudiant absent à la session de rattrapage de la mi-septembre pour les modules intégrés 03A, 02 et 03C ne sera pas autorisé à se présenter au rattrapage de la mi-septembre qui ne concerne que les étudiants en stage intégré en août-septembre.

2. Absences aux examens

a) Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel de l'épreuve (écrite ou sur tablette ou pratique) ou à un examen oral est déclaré(e) "absent(e)" et ne peut être admis(e) à composer. Le début de l'épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen ou le top départ de l'épreuve sur tablette électronique.

b) L'absence ne peut donner lieu à l'attribution d'une note (y compris d'un 0). Aussi en cas d'absence à tout ou partie des épreuves sanctionnant un module, l'étudiant(e) est automatiquement ajourné(e) à l'ensemble du module. Il(elle) devra alors présenter lors de la session de septembre la totalité des épreuves (écrites, orales et pratiques) entrant dans le calcul de la note finale du module concerné, puisqu'il ne peut conserver - sauf cas particulier pour certains examens oraux - les notes de la session précédente ni de l'écrit.

En cas d'absence à tout ou partie des épreuves du module lors de la session de septembre, l'étudiant(e) est ajourné(e).

c) Il ne sera pas organisé de sessions dites de rattrapage pour les absent(e)s - avec ou sans excuse - à tout ou partie des examens de novembre, janvier, mars ou mai : les intéressé(e)s présenteront les épreuves du module concerné à la session de septembre (ou de mars pour les modules de DFASM3), sans pouvoir conserver le bénéfice des notes obtenues au contrôle continu ou à l'écrit ou sur tablette.

3. Dispositions générales

a) Modalités de passage dans l'année supérieure

a1• Le passage **du DFASM3 au DFASM1** exige la validation de la totalité des enseignements et stages afférents aux DFASM2 et DFASM3. Aucune dette n'est autorisée pour s'inscrire en DFASM1.

a2• Le passage **du DFASM1 au DFASM2** exige la validation des 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps du DFASM1 et est autorisé, avec au maximum **un module** de 4^{ème} année non validé, compte non tenu des trois modules optionnels (E01, E02 et E03), de la LCA2 et des séminaires enseignés en DFASM1.

Le module **03A** intégré au stage de pédiatrie et de chirurgie infantile entre dans le calcul de (N-1) module en retard.

La validation des séminaires enseignés en DFASM1 n'entre pas en ligne de compte pour le passage en DFASM2 : elle sera néanmoins exigée pour l'entrée en 6^{ème} année. Il en est de même pour la validation de la LCA2 / Lecture critique d'article 2 afférente au DFASM1.

a3• Le passage **du DFASM2 au DFASM3** exige la validation des 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps du DFASM2 **et de tous les enseignements** dispensés en DFASM1 et DFASM2, y compris les 3 modules à option (E01 à E03) et les séminaires. En conséquence **AUCUNE DETTE** de Module, Module à option, de LCA2, de LCA3, d'ECN3 ou de Séminaire ne sera autorisée.

a4• Le passage **du DFASM3 en troisième cycle** exige la validation de **TOUS les enseignements de la 6^{ème} année (LCA4 et M11A)**, et des 12 mois de **stages cliniques**, des **25 gardes** obligatoires, ainsi que la présentation des **épreuves classantes nationales / ECNi 2020** d'accès en spécialité avec participation à la procédure d'affectation nationale qui en résulte : cf. modalités de validation du 2^{ème} cycle (paragraphe VI).

b) Le redoublement

En cas de redoublement du DFASM1, du DFASM2 ou du DFASM3, les étudiant(e)s devront repasser les modules, les modules à option et les séminaires non validés afférents à leur année d'études ou à celle(s) antérieure(s), en respectant l'ordre prévu par leur grille de stage.

Ils ne seront pas autorisés à anticiper les modules de l'année supérieure. Néanmoins, à leur demande et sur autorisation spéciale ils pourront valider les modules à option, la LCA, les séminaires et les formations pratiques afférents à l'année supérieure.

Ils devront satisfaire aux **obligations de stage de 6 mois** (3 périodes de 2 mois à plein temps) en cas de redoublement du DFASM1 ou du DFASM2 ou **de 12 mois** (les matins, du 1er octobre au 30 septembre) en DFASM3, intégrant le rattrapage des stages non validés ou non effectués l'année précédente.

Ils gardent le bénéfice du(des) **exposé(s)** déjà réalisés.

Ils devront satisfaire à nouveau aux obligations de **garde** relevant du type de stage effectué durant l'année de redoublement. Les auditeurs de 6ème année auront à accomplir 8 gardes supplémentaires d'octobre 2020 au 30 avril 2021.

c) Les types d'épreuves

Les examens des **modules cliniques** comprennent le cas échéant un **contrôle continu** (cf. I, 5,c ci-après) et une **épreuve finale** (sur **tablette** et/ou un oral) en fin d'enseignement.

Les examens des modules, en conformité avec les types de questionnement utilisés pour les épreuves classantes nationales / ECN associent :

- des **D.P.C. (dossiers progressifs cliniques)**, de 30 mn chacun, comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (question à réponse ouverte et courte) de **2 mots** au maximum ou une expression incompressible) ;
- des **Q.I. (questions isolées), avec ou sans patron de réponse ;**
- chaque question du DPC ou de la QI doit comporter **5 propositions (de A à E)**

éventuellement **une épreuve orale** (ou l'examen clinique obligatoire pour le module 11A) devant un ou deux examinateurs et une épreuve critique d'article, par année d'études, avec une session de rattrapage en septembre.

4. Programme des enseignements

Il s'agit de celui fixé par le ministère pour le deuxième cycle des études médicales par l'arrêté du 8 avril 2013. Pour chacun des modules enseignés à Strasbourg, une liste des items a été déterminée.

Les items avec leurs objectifs pédagogiques terminaux sont ceux qui constituent le programme en vigueur des épreuves classantes nationales / ECN d'entrée en troisième cycle de médecine.

5. Polycopié, travaux dirigés et contrôle continu

a) Polycopié et liste des objectifs

En début de bimestre, un **polycopié de référence** et la **liste des objectifs** rédigés par les enseignants du module ou de la discipline (en cas de polycopié national) sont mis à la disposition des étudiant(e)s et sur le site internet de la Faculté, avec possibilité de l'acquérir personnellement auprès de l'Amicale des étudiants de médecine. Ce polycopié fait obligatoirement référence aux items du programme du 2ème cycle en vigueur et des épreuves classantes nationales.

b) Travaux dirigés cliniques

Les enseignements des modules sont dispensés sous la forme de séances de travaux dirigés, non obligatoires, mais pouvant donner lieu à notation à prendre en compte pour la validation dudit module.

Tout au long du bimestre, l'étudiant(e) devra fournir un **travail personnel** pour la **préparation des thèmes prérequis** pour le programme défini pour chaque séance de T.D. clinique et pour satisfaire, s'il s'y soumet, au **contrôle continu**.

c) Contrôle continu

Au début de chacune des séances de T.D. clinique un **examen de contrôle des connaissances** sera organisé durant le premier quart d'heure (**14h00 à 14h15** pour la première séance de l'après-midi ou **16h15 à 16h30** pour la seconde séance). Cet examen, sous la forme de **4 QCM ou d'une à deux QRS, durera 10 minutes et donnera lieu à notation**. Dès la fin de la distribution des sujets, tout étudiant arrivé en retard ne pourra participer au contrôle continu.

La somme des notes attribuées à chacune de ces épreuves donne lieu à une note finale de **contrôle continu**, entrant, avec une pondération pré-définie, dans le calcul de la note définitive qui détermine la validation du module.

Cette note du contrôle continu est déterminée comme suit :

Nombre de séances de TD	Note calculée sur les	Contrôle continu noté	Note Eliminateur*
16 séances et plus	"n-4" meilleures notes	sur 2	9/18
12 à 15	"n-3" meilleures notes	sur 2	9/18
7 à 11	"n-2" meilleures notes	sur 2	9/18
4 à 6	"n-1" meilleures notes	sur 2	9/18
2 ou 3	"n-1" meilleures notes	sur 2	9/18

* Note éliminatoire pour la seule épreuve sur tablette de la 2ème partie de l'examen final (hors contrôle continu)

La note du contrôle continu **ne peut être reportée** sur la session de septembre de la même année ni sur les sessions des années suivantes.

Les étudiants **redoublants** ne sont pas dispensés du contrôle continu concernant les modules de l'année d'études qu'ils doivent refaire. En revanche les étudiants de DFASM2 sont dispensés du contrôle continu pour le module en dette du DFASM1.

d) Dispense du contrôle continu

Les étudiants exerçant des fonctions électives au sein des instances officielles de l'université ou de la faculté à profil spécifique peuvent obtenir la dispense du contrôle continu conformément aux Règles générales relatives aux modalités d'évaluation des étudiants de l'université **sur demande écrite** adressée au Doyen au plus tard avant le début des examens des modules concernés.

Les étudiants **accomplissant un séjour d'études à l'étranger** sont **automatiquement dispensés** du contrôle continu pour les modules concernés dont ils présenteront les examens à Strasbourg, sans avoir à faire une demande écrite (cf. paragraphe I, 5, ci-après).

Les étudiants de DFASM2 **ayant un module en retard** du DFASM1 bénéficient d'une **dispense automatique du contrôle continu** pour le(s) seul(s) module(s) en dette. S'ils décidaient de ne pas bénéficier de cette disposition et souhaitaient se présenter au contrôle continu, ils devront en faire la demande écrite dans la 1^{ère} quinzaine suivant le début des enseignements du bimestre. Ils ne pourront plus alors se rétracter avant ou après l'examen de fin d'enseignement.

6. Pour les étudiants de Strasbourg en cas de séjour à l'étranger

a) Les étudiant(e)s de **Strasbourg effectuant un séjour d'études à l'étranger** seront **dispensé(e)s du contrôle continu** pour le(s) module(s) qu'ils devront présenter à Strasbourg. Dans ce cas, la note finale sera calculée sur 20 et reposera sur les seules épreuves sur tablette. Tout étudiant obtenant une moyenne globale au moins égale à 10 sur 20 validera définitivement le module.

Il en sera de même lors de la session de septembre si le candidat est encore à l'étranger lors des épreuves de rattrapage.

b) En raison de l'organisation des examens sur tablette, les étudiants en séjour d'études à l'étranger **ne pourront plus passer les examens** en dehors de Strasbourg **par télécopie**. Ils seront exceptionnellement autorisés à les présenter avec la session normale correspondant au bimestre de leur choix. A défaut, ils devront se présenter à la session de septembre à Strasbourg, sans pouvoir bénéficier d'une session de rattrapage en cas d'échec.

c) Cette **dispense ne pourra pas porter** sur les épreuves de lecture critique d'article organisées en DFASM1 (LCA2) ou en DFASM2 (LCA3), ni sur l'ECN3 transversal organisé en DFASM2.

d) Ces étudiants bénéficieront pour **chaque semestre** passé à l'étranger de la **dispense d'un enseignement optionnel**.

7. Pour les étudiants étrangers en séjour d'études à Strasbourg

Ils pourront demander à **être dispensés** de la totalité des séances du **contrôle continu** en cas de simultanéité d'enseignement avec d'autres modules : la note des épreuves écrites finales sera calculée sur 20. Tout étudiant obtenant une moyenne globale au moins égale à 10 sur 20 validera définitivement le module.

8. Mesures spécifiques

a) Module 03A - Pédiatrie et chirurgie infantile

Ce **module intégré** est enseigné, depuis l'année 2001-2002, aux étudiants accomplissant, en 4^{ème} année, leur stage obligatoire au pôle médico-chirurgical de pédiatrie du CH et U. Il fait l'objet d'une validation distincte de celle du stage hospitalier correspondant. Les examens sont organisés tous les deux mois. La session d'examen de rattrapage est organisée début septembre pour les ajournés et les absents de la 1^{ère} session (octobre à fin juillet). Les étudiants accomplissant le stage obligatoire de pédiatrie en août-septembre disposent d'un calendrier d'examen spécifique (1^{ère} session : début septembre et rattrapage mi-septembre).

b) Module 03C - Psychiatrie

Ce **module intégré** est enseigné, depuis la rentrée universitaire 2002-2003, aux étudiants accomplissant, en 5^{ème} année, leur stage obligatoire d'un mois dans un service de psychiatrie (d'adultes ou d'enfants) du CH et U. Il fait l'objet d'une validation distincte de celle du stage hospitalier correspondant. Les examens sont organisés tous les deux mois.

La session d'examen de rattrapage est organisée début septembre pour tous les ajournés et tous les absents de la 1^{ère} session (octobre à fin juillet). Les étudiants accomplissant le stage obligatoire de psychiatrie en août-septembre disposent d'un calendrier d'examen spécifique (1^{ère} session : début septembre et rattrapage mi-septembre).

c) Module 02 - De la Conception à la naissance

Depuis octobre 2008 l'enseignement de ce **module est intégré** au stage d'un mois à plein temps accompli au pôle de gynécologie-obstétrique par les étudiants inscrits en 5^{ème} année, en complémentarité du stage intégré de psychiatrie. L'enseignement a lieu tous les 2 mois durant l'année, d'octobre à fin septembre. Il fait l'objet d'une validation distincte de celle du stage hospitalier correspondant. Les examens sont organisés tous les deux mois.

La session d'examen de rattrapage est organisée début septembre pour tous les ajournés et les absents de la 1^{ère} session (octobre à fin juillet). Les étudiants accomplissant le stage obligatoire de gynécologie-obstétrique en août-septembre disposent d'un calendrier d'examen spécifique (1^{ère} session : début septembre et rattrapage mi-septembre).

d) Module 18B - Pathologie endocrinienne et Nutrition

Depuis octobre 2013, les modules "18-Pathologie endocrinienne" et "07B-Santé et environnement, Nutrition" ont fusionné, pour donner un seul nouveau module **18B-Pathologie endocrinienne et Nutrition** qui concerne tous les étudiants inscrits en 4^{ème} année à partir de l'année 2013-2014 incluse.

c) Module 01B - Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail

A partir d'octobre 2014, le Module "01B-Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail" remplace l'ancien Module "01-Apprentissage de l'exercice médical" en intégrant aussi les enseignements dispensés préalablement dans le module E06-Médecine sociale comprenant les sous-modules E06A-Epidémiologie et santé publique, E06B-Médecine légale et E06C-Médecine et santé au travail.

Les étudiants n'ayant pas validé à l'issue de la session de septembre 2014 le module 01 devront présenter dorénavant le nouveau module 01B qui concernera également tous les étudiants prenant une première inscription en DFASM2 à compter d'octobre 2014.

d) Module E06-Enseignement optionnel de médecine sociale

Cet enseignement a été intégré, à compter d'octobre 2014, au nouveau module "01B-Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail" (cf. ci-dessus).

Les étudiants n'ayant pas validé à l'issue de septembre 2014 l'ancien module E06 devront présenter dorénavant le nouveau module 01B, pour les seules épreuves relevant de l'épidémiologie (01B-SP), de la médecine légale (01B-ML) et de la médecine du travail (01B-MT).

Ce nouveau module 01B concernera aussi tous les étudiants prenant une première inscription en DFASM2 à compter d'octobre 2014.

e) Module 08B-ILUMINE

L'ancien module "08-Immunopathologie-réaction inflammatoire" a été remplacé à compter d'octobre 2014 par le module 08B-ILUMINE (ImmunoLogie.rhUmathologie.Médecine InterNE). Tous les étudiants prenant une première inscription en DFASM2 à cette date ainsi que ceux n'ayant pas validé l'ancien module 08 à l'issue des examens de septembre 2014, devront présenter dorénavant le module 08B, avec le nouveau programme enseigné en 2014-2015.

f) Module E04B - Pharmacologie et thérapeutique

L'ancien module "E04-Pharmacologie clinique" a été remplacé à compter d'octobre 2014 par le module "E04B-Pharmacologie et thérapeutique". Tous les étudiants prenant une première inscription en DFASM2 à cette date ainsi que ceux n'ayant pas validé l'ancien module E04 à l'issue des examens de septembre 2014, devront présenter dorénavant le nouveau module E04B, avec le nouveau programme enseigné en 2014-2015.

g) Module 54 - Vieillesse et Médecine physique et de Réadaptation

Les anciens modules 05 - Vieillesse et 04 - Handicap - Incapacité - Dépendance ont laissé la place à compter d'octobre 2015 au nouveau module 54 - Vieillesse et Médecine physique et de Réadaptation. Les étudiants ayant l'un ou l'autre des modules 05 ou 04 en retard en septembre 2015 devront valider la partie correspondante du module 54 durant la seule année 2015-2016. Au-delà et en cas de nouvel échec l'ensemble du module 54 devra être validé.

9. Déroulement des examens des modules du 2ème cycle

Les modalités du **contrôle continu** et de l'**épreuve finale** pour les modules enseignés au 2ème cycle du Nouveau Régime (à partir d'octobre 2013) figurent dans les tableaux synoptiques des pages suivantes.

L'**épreuve finale sur tablette** dite de "**2ème partie**" comporte une **note éliminatoire** en-dessous de laquelle le module ne peut être validé quelle que soit la moyenne générale obtenue. Cette note éliminatoire est égale à 9 sur 18.

Le **module 11A** nécessite, outre la moyenne générale (de 10 sur 20), des notes au moins égales à **4 sur 8,80 à l'écrit** et à **2 sur 4 à l'examen oral de clinique** et à **3 sur 7,20 aux évaluations**.

10. Lecture critique d'articles / LCA

a) Les étudiants strasbourgeois **en séjour d'études à l'étranger** ne peuvent être dispensés des épreuves de lecture critique d'article (LCA2, LCA3 et LCA4) de DFASM1, DFASM2 et DFASM3. Ils doivent suivre si possible les enseignements dirigés et passer les examens en septembre ou l'année suivante lors de leur retour à Strasbourg ou les avoir validés par anticipation (sur autorisation écrite du Doyen).

b) DFASM1 : Une épreuve transversale organisée en DFASM1, lors des examens de fin des 1^{er} et 2^e bimestres (en janvier), porte sur la lecture critique d'articles / **LCA2**. Elle concerne tous les étudiants inscrits en DFASM1.

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée en **septembre**.

En cas de non réussite à cette session, l'étudiant aura droit l'année suivante aux deux nouvelles sessions de novembre et de janvier avec la promotion de DFASM1, y compris en cas de passage en DFASM2 avec la LCA2 en retard, selon les modalités en vigueur.

La validation du module **LCA2** n'est pas exigée pour le passage en DFASM2. Elle est cependant **requise pour l'accès en DFASM3**.

c) DFASM2 : Une épreuve transversale organisée en **DFASM2**, lors des examens de fin des 3^e et 4^e bimestres (en mai), porte sur la lecture critique d'articles / **LCA3**.

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée en septembre.

En cas de non réussite à la session de septembre, l'étudiant redouble le DFASM2.

La validation du module **LCA3** est exigée pour le passage en DFASM3.

d) DFASM3 : Une épreuve de **LCA4** est organisée en DFASM3 et entre dans la validation du 2ème cycle exigée pour le choix des ECN.

11. E.C.N.3 transversales du DFASM2

Depuis l'année 2006/2007, des Epreuves Classantes Nationales/ECN3 transversal sont organisées, en DFASM2, à la session de juin.

En cas d'échec à cet examen obligatoire, l'étudiant se présente à la session de rattrapage de septembre de la même année selon les mêmes modalités qu'en juin.

La validation de l'ECN 3 transversal est exigée pour le passage en DFASM3.

■ **DFGSM3 (POUR MEMOIRE) – 2018-2019**

(Voir modalités pour 2019- 2020 - *fascicule du DFGSM3 – 2019-2020*)

n Groupe G4		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE SEPTEMBRE
09	● Athérosclérose- Hypertension - Thrombose (2ème semestre DFGSM3 - ex-D1)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 12 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 9 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/3 - NE Ecrit : si <9 (3)	Sur tablette s/20 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5

n MODULE 12 : PATHOLOGIE DE LA MOTRICITE (G5+G6) (B)

n Groupe G5+G6		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE SEPTEMBRE
12A	● Neurologie et Neurochirurgie (2ème semestre DFGSM3 - ex-D1) (cf. X, 2)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 12 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 9 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI (B) s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5
12B	● Appareil locomoteur (2ème semestre DFGSM3 - ex-D1)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 9 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 7 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI (B) s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5

n Groupe G7		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE SEPTEMBRE
13	● Pathologie pulmo- naire et thoracique (2ème semestre DFGSM3 ex-D1)	- 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 7 séances de TD (x) - noté sur 2 (en totalisant les 5 meilleurs TD)	Sur tablette s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 12 QI (B) s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 12 QI (B) s/5

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

■ **DFASM1 (octobre à fin septembre) MODULE INTEGRE (2018-2019)**

		1ère SESSION (tous les 2 mois)			2ème SESSION
	N°	MODULE	CC - CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM1	03 A	●Module intégré au stage de Pédiatrie et de Chir. Infantile (4) (1er semestre) (2e semestre) (été)	NEANT	- <i>S/tablette</i> (cf. l,1,b) <i>s/20</i> - 1h15 - 2 DP (A) <i>s/15</i> - 15 QI <i>s/5</i>	ME 04.09.19 / 10h00 - <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 - 2 DP (A) <i>s/15</i> - 15 QI <i>s/5</i>
				■ Pour les redoublants : cf. note (6)	
			- pour grille X2 (14) - pour grille U2 (15)	- JE 09.07.20 / 10h00 - JE 03.09.20 / 10h00	- JE 03.09.20 / 10h00 - JE 10.09.20 / 10h00
			● Pour étudiants de DFASM2	- <i>Ecrit</i> <i>s/20</i>	- <i>Ecrit</i> <i>s/20</i>

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

■ **DFASM1 (1er semestre) BLOC A (2019-2020)**

			1ère SESSION (fin novembre ou fin janvier)		2ème SESSION
	N°	MODULES	CC - CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM1	07A	● Maladies transmissibles (1er semestre)	<ul style="list-style-type: none"> ● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 5 QCM/TD - 16 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 12 meilleurs TD) (pour les TD de maladie transmissibles cf. (G) ci-dessous) 	<ul style="list-style-type: none"> - S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/3 - NE Ecrit : si <9 (3) 	<ul style="list-style-type: none"> - S/tablette s/20 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
			<ul style="list-style-type: none"> ● Pour étudiants de DFASM2 : dispense du C.C. 	Note sur 18 ⇨ s/20	
DFASM1	54	● Vieillessement et Médecine physique et de réadaptation (1er semestre) à partir de 2014-2015 (D) (F)	<ul style="list-style-type: none"> ● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 6 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 5 meilleures notes) (pour les TD de vieillessement cf. (G) ci-dessous) 	<ul style="list-style-type: none"> - S/tablette s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 (1 vieillessement et 1 MPR) - 15 QI s/4 (8 vieillessement et 7 MPR) - NE Ecrit : si <9 (3) 	<ul style="list-style-type: none"> - S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 (1 vieillessement et 1 MPR) - 15 QI s/5 (8 vieillessement et 7 MPR)
			<ul style="list-style-type: none"> ● Pour étudiants de DFASM2 : dispense du C.C. 	Note sur 18 ⇨ s/20 (D)	

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session.

A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

(D) Uniquement pour les étudiants du DFASM1 ou du DFASM2 n'ayant pas validé le module 05 ou le module 04 à l'issue de la session de septembre 2015. Ceux qui auront les 2 modules 05 et 04 non validés devront passer le nouveau module 54.

(E) En remplacement de l'ancien module 04 - Handicap - Incapacité - Dépendance

(F) Les examens seront organisés pour la dernière fois en 2015-2016. En cas d'échec le module 54 sera à repasser.

(G) Examen(s) de contrôle continu, en format numérique, sur SIDES, à domicile, (comptant au même titre que l'équivalent de TD notés et portant sur les séances couvrant l'ensemble des chapitres des prérequis – cf. fascicule DFASM1 - pour le détail des TD sur SIDES et du calendrier)

■ **DFASM1 (1er semestre) BLOC A (2019-2020)**

		1ère SESSION (fin novembre ou fin janvier)			2ème SESSION
	N°	MODULES	CC - CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM1	06	● Douleur. Soins palliatifs. Mort Accompagnement. Anesthésie (1er semestre + Séminaire S.2.5)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 5 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 4 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) (B) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
			● Pour étudiants de DFASM2 : dispense du C.C.*	Note sur 18 ⇔ s/20	
DFASM1	14	● Pathologie digestive médico-chirurgicale (1er semestre)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 10 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 8 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) (B) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
			● Pour étudiants de DFASM2 : dispense du C.C.*	Note sur 18 ⇔ s/20	
DFASM1	LCA2	● Lecture critique d'article 2 (1er semestre)	<i>NB. : examen pour toute la promotion en janvier 2019</i>	- S/tablette s/20 - 3h00 - 2 articles (avec Questions + Article) (A) (C)	- S/tablette s/20 - 3h00 - 2 articles (avec Questions + article) (A) (C)

(C) Examen sur tablette. Distribution de brouillon et « articles sur papier » en français ou en anglais.

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session.

A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

(G) Examen(s) de contrôle continu, en format numérique, sur SIDES, à domicile, (comptant au même titre que l'équivalent de TD notés et portant sur les séances couvrant l'ensemble des chapitres des prérequis – cf. fascicule DFASM1 - pour le détail des TD sur SIDES et du calendrier).

DFASM1 (2ème semestre) BLOC B (2019-2020)

		1ère SESSION (fin mars ou fin mai)		2ème SESSION	
	N°	MODULES	CC - CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM1	18B	●Pathologie endocrinienne et nutrition (à partir 2013-14) (2e semestre)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 13 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 10 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/3 - NE Ecrit : si <9 (3) - Utilisation de la calculette CASIO fx92	- S/tablette s/20 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
			● Pour étudiants de DFASM2: dispense du C.C.*	Note sur 18 ⇨ s/20	
DFASM1	11B	●Urgences et détresses vitales (2e semestre)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 5 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 4 meilleurs TD) (pour les TD d'urgences cf. (G) ci-dessous)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
			● Pour étudiants de DFASM2: dispense du C.C.*	Note sur 18 ⇨ s/20	
DFASM1	19N	SPECIALITES 2 (depuis 2010-2011 : cf. I, 8) (pour les étudiants devant présenter les 2 certificats du 19N)			
	19C	●ORL (2e semestre)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 10 séances de 2h TD	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15
	19D	●Stomatologie, chir. maxillo-faciale, chir. plastique réparatrice (2e semestre)	- noté sur 2 (en totalisant les 8 meilleurs TD)	(1 ORL+1 Stomato) - 15 QI s/4 (7 ORL+8 Stomato) - NE Ecrit : si <9 (3)	(1 ORL+1 Stomato) - 15 QI s/5 (7 ORL+8 Stomato)
			● Pour étudiants de DFASM2: dispense du C.C.*	Note sur 18 ⇨ s/20	
19C et 19D pour Etudiants ERASMUS : cf. page suivante.					
DFASM1	19 C/E	●O.R.L. (pour les Erasmus ne devant pas présenter les 2 certificats du module 19N)			
		(2ème semestre)	(ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)		
		● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 5 séances de 2h TD - noté sur 2 (en prenant les 4 meilleurs TD)	- S/tablette 19C s/18 (cf. I,1,a) - 0h40 - 1 DP (A) s/12 - 7 QI s/6 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette (Sept) s/20 - 0h40 - 1 DP (A) s/14 - 7 QI s/6	
DFASM1	19 D/E	●Stomatologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique réparatrice (pour les Erasmus ne devant pas présenter les 2 certificats du module 19N)			
		(2ème semestre)	(ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)		
		● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 5 séances de 2h TD - noté sur 2 (en prenant les 4 meilleurs TD)	- S/tablette 19D s/18 (cf. I,1,a) - 0h40 - 1 DP (A) s/12 - 8 QI s/6 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette (Sept) s/20 - 0h40 - 1 DP (A) s/14 - 8 QI s/6	

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

(G) Examen(s) de contrôle continu, en format numérique, sur SIDES, à domicile, (comptant au même titre que l'équivalent de TD notés et portant sur les séances couvrant l'ensemble des chapitres des prérequis – cf. fascicule DFASM1 - pour le détail des TD sur SIDES et du calendrier)

	N°	FORMATIONS PRATIQUES	MODALITES
DFASM 1	Rx	●Formation pratique de radiologie (octobre à mai)	- Validation de 10 matinées de stage dans les services de radiologie, les matins durant les périodes d'enseignement
DFASM 1	ETH	●Formation pratique en éthique médicale (octobre à mai)	- Validation de 5 matinées dans cinq services différents (selon les groupes A, B ou C d'enseignants) durant les périodes d'enseignement
<p>●LE PASSAGE en DFASM2 A L'ISSUE DE L'ANNEE 2019-2020 SERA AUTORISE AVEC AU MAXIMUM 1 MODULE de 3e ou 4e ANNEES EN RETARD (HORS MODULES A OPTION, SEMINAIRES et LCA2)</p> <p>●POUR LES ETUDIANTS DES ANTILLES ET DE LA REUNION, LE PASSAGE SERA AUTORISE AVEC 2 MODULES EN RETARD</p>			

■ DFASM2 (octobre à fin septembre)

MODULES INTEGRES

(2019-2020)

		1ère SESSION (tous les 2 mois)		2ème SESSION	
	N°	MODULE	CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM2	03C	●Module intégré de psychiatrie et pédopsychiatrie (4) (1er semestre (2e semestre) (été)	NEANT	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 0h45 - 1 DP (A) s/14 - 15 QI s/6	ME 04.09.19 / 14h00 - S/tablette s/20 - 0h45 - 1 DP (A) s/14 - 15 QI s/6
				■ Pour les redoublants : cf. note (6)	
			- pour grille U2 (14) - pour grille X2 (15)	- JE 09.07.20 / 14h00 - JE 03.09.20 / 14h00	- JE 03.09.20 / 14h00 - JE 10.09.20 / 14h00
DFASM2	02	●Module intégré de De la conception à la naissance (4) (1er semestre) (2e semestre) (été)		- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 0h45 - 1 DP (A) s/14 - 15 QI s/6	ME 04.09.19 / 15h30 - S/tablette s/20 - 0h45 - 1 DP (A) s/14 - 15 QI s/6
				■ Pour les redoublants : cf. note (6)	
			- pour grille U2 (14) - pour grille X2 (15)	- JE 09.07.20 / 15h30 - JE 03.09.20 / 15h30	- JE 03.09.20 / 15h30 - JE 10.09.20 / 15h30

DFASM2 (1er semestre) BLOC C (2019-2020)

			1ère SESSION (fin novembre ou fin janvier)		2ème SESSION		
	N°	MODULES	CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE		SESSION DE SEPTEMBRE	
DFASM2	08B	●ILUMINE (Immunopathologie, rhumatologie, Médecine InterNE (2ème semestre) (à partir 2014-15)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 9 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 7 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI s/5		
	17	●Maladies du sang et transfusion (1er semestre)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 10 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 8 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI s/5		
DFASM2	15A	●Pathologie de l'appareil urinaire : Néphrologie (1er semestre)					
			- 7 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 5 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 0h45 - 1 DP (A) s/12 - 15 QI s/6 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 0h45 - 1 DP (A) s/14 - 15 QI s/6		
DFASM2	15B	●Pathologie de l'appareil urinaire : Urologie (1er semestre)					
			- 4 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 3 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 0h45 - 1 DP (A) s/12 - 15 QI s/6 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 0h45 - 1 DP (A) s/14 - 15 QI s/6		

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen est **éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session.
A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

DFASM2 - 1er semestre (suite) BLOC C (2019-2020)

		1ère SESSION (fin novembre ou fin janvier)		2ème SESSION	
	N°	MODULES	CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM2	19S	■ORGANES SENSORIELS (depuis 2011-2012) : cf. l, 7, k et l, 8, v / cf. bas du tableau (pour les étudiants devant présenter les 2 certificats du 19S)			
	19A	●Dermatologie (1er semestre) ●Ophtalmologie (1er semestre)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 11 séances de 2h TD - noté sur 2 (en totalisant les 9 meilleurs TD)	- S/tablette s/18 (cf. l,1,a) - 1h15 - 2 DP (A) s/14 (1 dossier pour chacune des 2 spécialités) - 15 QI s/4 (8 Derma + 7 Ophtalmo) - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 (1 dossier pour chacune des 2 spécialités) - 15 QI /5 (8 Derma + 7 Ophtalmo)
	19B				

DFASM2	19 A/E	●Dermatologie (pour les Erasmus ne devant pas présenter les 2 certificats du module 19S) (1er semestre) (ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)			
		● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 6 séances de 2h TD - noté sur 2 (en prenant les 5 meilleurs TD)	- S/tablette / 19A s/18 (cf. l,1,a) - 0h40 - 1 DP (A) s/12 - 8 QI s/6 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 0h40 - 1 DP (A) s/14 - 8 QI s/6	
DFASM2	19 B/E	●Ophtalmologie (pour les Erasmus ne devant pas présenter les 2 certificats du module 19S) (1er semestre) (ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)			
		● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 5 séances de 2h TD - noté sur 2 (en prenant les 4 meilleurs TD)	- S/tablette / 19B s/18 (cf. l,1,a) - 0h40 - 1 DP (A) s/12 - 7 QI s/6 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 0h40 - 1 DP (A) s/14 - 7 QI s/6	

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen est **éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session.

A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

(G) Examen(s) de contrôle continu, en format numérique, sur SIDES, à domicile, (comptant au même titre que l'équivalent de TD notés et portant sur les séances couvrant l'ensemble des chapitres des prérequis – cf. fascicule DFASM1 - pour le détail des TD sur SIDES et du calendrier)

DFASM2 - 2ème semestre (suite) BLOC D (2019-2020)

		1ère SESSION (fin mars ou fin mai)		2ème SESSION	
	N°	MODULES	CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM2	01B	●Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail (2e semestre) (à partir 2014-2015)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 10 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 8 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/3 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
DFASM2	10	●Cancérologie (3) (2e semestre) (à partir 2014-2015)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 8 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 6 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/3 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h30 - 3 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
DFASM2	E04B	●Pharmacologie et thérapeutique (2e semestre) (à partir 2014-2015)	● 10 mn en début de TD - 1 QRC ou 4 QCM/TD - 3 séances de TD - noté sur 2 (en totalisant les 2 meilleurs TD)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/18 - 1h15 - 2 DP (A) s/14 - 15 QI s/4 - NE Ecrit : si <9 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 - 2 DP (A) s/15 - 15 QI s/5
DFASM2	LCA 3	●Lecture critique d'article (2e semestre)	N.B. : pour toute la promotion examen en mai 2019	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 3h00 - 2 articles (avec Questions + /article) (C) (D) (A)	- S/tablette s/20 - 3h00 - 2 articles (avec Questions + article) (C) (D) (A)

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible).

Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM devant comporter 5 items (A à E)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.

(G) Examen(s) de contrôle continu, en format numérique, sur SIDES, à domicile, (comptant au même titre que l'équivalent de TD notés et portant sur les séances couvrant l'ensemble des chapitres des prérequis – cf. fascicule DFASM2 - pour le détail des TD sur SIDES et du calendrier)

			1ère SESSION (fin mai)	2ème SESSION
	N°	MODULES	EPREUVE FINALE	SESSION DE SEPTEMBRE
DFASM2	ECN 3	●ECN 3 transversal de DFASM2 (2e semestre)	- fin mai : sur tablette / 1h45 (D)(B) - 3 DP (A) s/15 - 20 QI s/5	s/tablette / 1h45 (D)(B) - 3 DP (A) s/15 - 20 QI s/5
DFASM2	AP	●Formation pratique en anatomie pathologique (octobre à mai)	- Validation de deux matinées* au laboratoire de Pathologie de l'Hôpital de Hautepierre, durant les périodes d'enseignement - Les étudiants ayant accompli un mois de stage dans un laboratoire d'Anatomie pathologique sont dispensés de ces matinées de formation pratique	
DFASM2	Lab	●Formation pratique en laboratoire (octobre à mai)	- Validation de 10 matinées de formation pratique (uniquement les matins) dans un laboratoire hospitalier ou dans un laboratoire de recherche, durant les périodes d'enseignement - Les étudiants ayant fait l'Ecole de l'NSERM sont dispensés de cette formation - Les étudiants ayant accompli 15 jours successifs de stage à plein temps dans le cadre d'un master de recherche sont dispensés de cette formation (sur demande écrite adressée au Doyen en joignant l'attestation du responsable du stage)	
LE PASSAGE DU DFASM2 AU DFASM3 A L'ISSUE DE L'ANNEE 2019-2020 EXIGE LA VALIDATION DE TOUS LES MODULES DES DFASM1 ET DFASM2, AINSI QUE LES MODULES A OPTION ET LES SEMINAIRES La validation des LCA3 et ECN3 est aussi requise pour l'accès en DFASM3				

(D) Modules LCA3 et ECN3 à valider au plus tard à la session de septembre, puisqu'exigés pour le passage en DFASM3.

(B) Hors modules O2 et O3C. En septembre l'examen portera sur les mêmes modules que ceux ayant fait l'objet des épreuves d'ECN3 de mai.

(C) Examen sur tablette - article sur papier (en français ou en anglais)- Distribution de brouillon.

(A) Chaque **DP (dossier progressif)** de 30 mn comporte **15 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Un ou maximum 2 QRM peuvent être remplacés par 1 **QROC** (question à réponse ouverte et courte, de 2 mots au maximum ou une expression incompressible). Chaque QRM comporte 5 items (A à E)

* Formation pratique en anatomie pathologique (sur 2 matinées à partir de 2018-19, au lieu de 3 matinées en 2017-18)

■ DFASM3 (2019-2020)

			1ère SESSION (février)		2ème SESSION
	N°	MODULES	CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE MARS
DFASM3	11 A	●Synthèse Clinique et Thérapeutique - Préparation à l'ECN (examen classant national) (1er semestre) (oct-février)	Dates des examens : - 3 évaluations de 3h - notées sur 7,20 - 5DP+30QI par évaluation (EV) - chaque EV (s/2,40) : - 5DP s/2 - 30 QI s/0,4	Néant sauf oral - Ecrit (janv) (10) s/8,8 ● JE 16.01.20 * (sous réserve de modifications) ● matin : 3h/6 DP) ●Apm : 2h30 (4 DP+30 QI) ● 10 DP s/8 ● 30 QI s/0,8 ● Examen clinique s/04 devant 2 examinateurs (9) (de Nov. à Janvier) ● NE EV : si <3 (10) - NE Ecrit : si <4 (10) - NE Clin. : si <2/4 (10) - NE Total : si <8 (11) s/16	JE 19.03.20 à 09h00* (sous réserve de modifications) - Ecrit (mars) (11) s/16 - 3h00 - 5 DP s/13 - 30 QI s/3 - Examen clinique s/04 devant 2 examinateurs (9) (mars-avril) - NE Ecrit : si <8/16 (11) - NE Clin. : si <2/4 (10)

DFASM3	LCA 4	●Lecture critique d'Article / LCA4 (1er semestre)	- le VE 17 janvier 2020 (à 9h00)* (sous réserve de modifications) - 3h00 : cf. I.9 - 2 articles de 1h30 [avec 13 Questions + 2 QROC/article] (C)	- JE 19 mars 2020, 14h00* (sous réserve de modifications) - 3h : cf. I9 - 2 articles de 1h30 (C) avec 13 Questions+2 QROC/article
LA VALIDATION DU 2ème CYCLE EXIGE LA REUSSITE DE TOUS LES MODULES du 2ème cycle + LCA 1 à LCA 4 + SEMINAIRES + 3 Modules à option + ECN3 + 36 mois de STAGES + 25 GARDES				
LE PASSAGE DE DFASM3 EN 3e CYCLE ET LA PRESENTATION AUX ECN N'AUTORISENT AUCUN ENSEIGNEMENT THEORIQUE OU PRATIQUE NI STAGE EN RETARD EN FIN DE DFASM3				

■ **ECNi (2020) (Dates restent à préciser, sous réserve de modifications)**

- à Strasbourg
- du lundi 22 au vendredi 26 juin 2020 (sous réserve de modifications par le CNG)
- sur tablette électronique

Légende :

- (A) **Contrôle continu** : au début de chacune des séances de T.D. un **examen de contrôle des connaissances** sera organisé de **14h00 à 14h15** pour la première séance de l'après-midi et de **16h15 à 16h30** pour la seconde séance. Le matin le contrôle continu aura lieu de 8h à 8h15 ou de 10h15 à 10h30 Cet examen, sous la forme **d'une ou deux QRC ou de 4 QCM, durera 10 minutes et donnera lieu à notation**. Après la distribution des sujets, tout(e) étudiant(e) arrivé(e) en retard ne pourra participer au contrôle continu.
- La somme des notes attribuées à chacune de ces épreuves donne lieu à une note finale de **contrôle continu**, entrant, avec un coefficient pré-défini, dans le calcul de la note définitive qui détermine la validation du module. Cependant la note du contrôle continu porte sur les "n-4" meilleures notes (si 16 séances et plus de TD), "n-3" meilleures notes (de 12 à 15 séances de TD) ou "n-2" meilleures notes (pour les modules comportant 7 à 11 séances de TD) ou sur les "n-1" meilleures notes (pour les modules de moins de 7 TD). La note du contrôle continu **ne peut être reportée** sur la session de septembre de la même année ni sur les sessions des années suivantes. Les étudiants redoublants ne sont pas dispensés du contrôle continu, sauf s'il s'agit d'un module en retard afférent à une année d'études précédentes.
- (C) Distribution de brouillon et "Articles" papier, en français et ou en anglais.
- (3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session de septembre, il doit repasser l'examen.
- (4) La **validation du stage** est **distincte et séparée** de la validation obligatoire du module **d'enseignement théorique correspondant**.
- (6) Les étudiants ayant validé le stage et échoué au module de fin de bimestre devront valider l'épreuve.
- (9) Pour le **module 11A**, l'épreuve orale consiste en un **examen clinique** en présence d'un malade, devant deux examinateurs, organisé durant le semestre. En cas de note au moins égale à 2 sur 4 et en cas d'échec au module, l'étudiant(e) ne repasse pas l'examen clinique lors de la 2ème session et conserve la note acquise en 1ère session. Cette note ne peut pas être reportée sur les années ultérieures.

- (10) Pour le **module 11A**, toute note aux Evaluations, inférieure à 3 sur 7,20 **est éliminatoire** quelle que soit la moyenne générale obtenue à l'ensemble du module. Il en est de même pour toute note inférieure à 2 sur 4 à l'examen clinique et pour toute note inférieure à 4 sur 8,80 à l'écrit qui est éliminatoire. Il en est de même en cas d'absence à l'écrit et à l'examen clinique.
- (11) Pour le **module 11A**, en cas de note au moins égale à 8 sur 16 obtenue aux Evaluations + Ecrit et en cas d'échec au module, l'étudiant(e) ne repasse pas l'épreuve écrite lors de la 2ème session et conserve la note acquise en 1ère session. Cette note ne peut être reportée sur les années ultérieures.
- (14) Pour les modules intégrés 03A (DFASM1) / 03C (DFASM2) ou 02 (DFASM2) les étudiant(e)s des grilles **X2** (pour DFASM1) ou **U2** (DFASM2) présenteront leurs examens le JE 09.07.2020 et la 2ème session le JE 03.09.2020.
- (15) Pour les modules intégrés 03A (DFASM1) / 03C (DFASM2) ou 02 (DFASM2) les étudiant(e)s ayant choisi respectivement les grilles de stage **U2** (pour DFASM1) et **X2** (pour DFASM2) suivent les enseignements correspondants durant le **bimestre août-septembre**. Ils présentent leur 1ère session d'examen les JE 03 septembre 2020 et, le cas échéant, la session de rattrapage les JE 10 septembre 2020.

II - REGLE DE VALIDATION EN DFASM2 DES MODULES EN DETTE DU DFASM1

Les étudiants accédant en DFASM2 avec la dette d'un module de DFASM3 (Etudiants des Antilles, de la Réunion et en Transfert) ou de DFASM1 et ceux qui redoubleront le DFASM2 devront présenter les examens concernés comme suit :

Grille	Année	BIMESTRES						SESSION DE RATTRAPAGE
		OCT-NOV	DEC-JANV	FEV-MARS	AVRIL-MAI	JUIN-JUILLET	AOUT-SEPT	
U2 V2 W2	DFASM2	Stage + pour V2 M02 M03C	Modules Bloc C (avec contrôle continu)	Stage + pour W2 M02 M03C	Modules Bloc D (avec contrôle continu)	Stage + pour U2 M02 M03C	CONGES	Septembre rattrapages Blocs C+D +M02+M03C
	Dettes du DFASM1		Modules Bloc A (sans contrôle continu)		Modules Bloc B (sans contrôle continu)			Septembre rattrapages Blocs A+B
X2 Y2 Z2	DFASM2	Modules Bloc C (avec contrôle continu)	Stage + pour Y2 M02 M03C	Modules Bloc D (avec contrôle continu)	Stage + pour Z2 M02 M03C	CONGES	Stage + pour X2 M02 M03C	Septembre rattrapages Blocs C+D
	Dettes du DFASM1	Modules Bloc A (5) (sans contrôle continu)		Modules Bloc B (sans contrôle continu)				Septembre rattrapages Blocs A+B
MODULE 03A en retard (*)		V2 ME 27.11.19 à 10h00	Y2 JE 23.01.20 à 10h00	W2 JE 26.03.20 à 10h00	Z2 JE 28.05.20 à 10h00	U2 JE 09.07.20 à 10h00	(1) X2 + U2 à Z2 JE 03.09.20 à 10h00	(4) X2 JE 10.09.20 à 10h00
MODULE 02 à refaire (*)		V2 ME 27.11.19 à 15h15	Y2 JE 23.01.20 à 15h15	W2 JE 26.03.20 à 15h15	Z2 JE 28.05.20 à 15h15	U2 JE 09.07.20 à 15h15	(2) X2 + U2 à Z2 JE 03.09.20 à 15h15	(5) X2 JE 10.09.20 à 15h15
MODULE 03C à refaire (*)		V2 ME 27.11.19 à 14h00	Y2 JE 23.01.20 à 14h00	W2 JE 26.03.20 à 14h00	Z2 JE 28.05.20 à 14h00	U2 JE 09.07.20 à 14h00	(3) X2 + U2 à Z2 JE 03.09.20 à 14h00	(5) X2 JE 10.09.20 à 14h00

(*)(sous réserve de modifications)

III - FORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES

a) A l'issue du DFASM2, tout étudiant doit avoir validé les formations pratiques suivantes programmées uniquement durant les **bimestres d'enseignement** (en matinée) :

- en radiologie (DFASM1)
- en éthique médicale (DFASM1)
- en anatomie pathologique (DFASM2)
- dans un laboratoire hospitalier ou dans un laboratoire de recherche (DFASM2)

b) Des **dispenses** de la validation de la formation pratique en laboratoire sont accordées sur demande écrite de l'étudiant(e) pour celui/celle qui a :

- fait l'Ecole INSERM
- fait le stage prévu dans le double cursus médecine-sciences à Strasbourg
- ou accompli au total 15 jours continus de stage à plein temps dans le cadre d'un master de recherche, sur présentation de l'attestation du responsable du stage précisant les dates de début et de fin de la période et s'il a été réalisé à plein temps.

IV - SEMINAIRES (DFASM1 et DFASM2)

a) Les étudiant(e)s du nouveau régime accédant en **DFASM1 depuis l'année 2014-2015** doivent valider d'ici à la fin du DFASM2, les **3 séminaires** obligatoires suivants :

- S.2.8. : Organisation des soins primaires (DFASM1)/à partir d'octobre 2014 (en remplacement du séminaire S.2.1. - Pratique de la médecine générale)
- S.3.9. : Pertinence des soins (DFASM2) / à partir d'octobre 2014 (intégré au module 01B)
- S.3.10. : Inégalités sociales de santé (DFASM2) / à partir d'octobre 2014
- S.3.11 : Violence et maltraitance aux personnes (DFASM2) / à partir d'octobre 2014 (intégré au module 01B)

b) L'**inscription** des étudiant(e)s aux séminaires est faite directement par le secrétariat de la Faculté en fonction de la grille de stage choisie au début du DFASM1. Ces séminaires doivent être suivis durant les périodes d'enseignement correspondants.

c) En cas d'**absence** ou de **non validation** du séminaire, l'étudiant(e) sera inscrit(e) avec la promotion de l'année suivante. Un(e) étudiant(e) absent(e) au premier semestre ne sera pas autorisé(e) - sauf cas de force majeure et dans la limite des places disponibles - à suivre le séminaire au second semestre.

d) La **validation** du séminaire s'effectuera :

- sur le **contrôle de présence** pour le séminaire S.2.8
- sur la **validation du module 01B** pour les séminaires S.3.9 et S.311

La validation d'un séminaire reste **définitivement acquise**.

Les validations des séminaires **ne seront pas exigées** pour le passage du DFASM1 en DFASM2. **Elles seront exigées** pour le passage de DFASM2 en DFASM3.

V - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (ou MODULES A OPTION)

1 - Généralités

a) Les modules à option sont enseignés pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en 4ème et 5ème années, au 1er ou au 2ème semestre.

Les examens de la première session ont lieu dès la fin de l'enseignement en janvier ou en juin. Ceux de la deuxième session auront lieu en septembre.

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) en DFASM1 à partir d'octobre 2013 **doit avoir validé** à l'issue du deuxième cycle des études médicales **TROIS modules à option**. Le choix du module s'exprime en début de semestre.

b) Pour être déclaré(e) admis(e), l'étudiant(e) doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 dans le module à option choisi.

Il n'y a pas de note éliminatoire à l'intérieur des modules à option sauf cas particulier.

Les étudiant(e)s **n'ayant pas validé** le module à option à l'issue de la 2ème session (en septembre), devront **reformuler** leur choix l'année suivante : le choix est annuel et il est possible de choisir un nouveau module à option l'année suivante.

2 - Pour les étudiants du nouveau régime (DFASM1 à partir d'octobre 2013)

A compter d'octobre 2013, les étudiants inscrits en DFASM1 (nouveaux et redoublants) doivent valider, **trois** modules à option en 4ème et 5ème années d'études.

La validation de ces trois modules à choix entre dans le parcours personnalisé des étudiants.

L'étudiant(e) doit en faire la demande avant le 15 juin en produisant le certificat de validation de l'UE concernée.

3 - Modalités de validation

a) Equivalence des modules à option

L'équivalence des modules à option est accordée aux étudiant(e)s :

- ayant validé une **Unité d'Enseignement (U.E.) de Master** donnant droit à 3 crédits ECTS au moins (hors stage de laboratoire, langue et compte-tenu bibliographique)
- ayant effectué les fonctions de **moniteurs de TP** de sciences fondamentales en 4ème ou 5ème années, sur présentation d'une attestation d'exercice fait délivrée par le responsable en fin d'année universitaire, à la mi-mai.

b) Dispense du module à option pour séjour à l'étranger

Elle est accordée aux étudiants accomplissant un séjour d'études à l'étranger : ils seront dispensés de la validation d'un module à option correspondant au nombre de semestre(s) d'extériorisation.

■ **1er SEMESTRE : DFASM1 et DFASM2 / MODULES A OPTION (2019-2020)**

EXAMEN : le LUNDI 20 JANVIER 2020 (sous réserve)

N°	MODULE A OPTION	1ère session (JANVIER) et 2ème session (SEPTEMBRE)		
		Date	Durée	Modalités d'examen
MO01	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET TOPOGRAPHIQUE		1h00 + Oral	- Question tirée au sort (s/20) - Qualité de la dissection + Oral (s/20)
MO02	ALCOOLOGIE ET PRINCIPALES ADDICTIONS ASSOCIEES (D) (F) (*)		1h00	- 10 QCM
MO03	ANESTHESIOLOGIE ET REANIMATION CHIRURGICALE		1h00 + Oral	- 20 QCM, notées sur 4 - 2 Questions rédactionnelles à partir de cas clinique sur 6 - devant 2 examinateurs (sur 10)
MO04	CINEMA - LITTERATURE ET MEDECINE II : Sciences, médecine et société		-	- Assiduité obligatoire aux cours pour se présenter aux 2 sessions - 1ère et 2ème sessions : - Remise d'un mémoire : - le 08 mars 2020 - ou le 1er septembre 2020
MO05 (H)	POSTURE EDUCATIVE : Contribuer à éduquer les patients tout en les soignant		Oral	- Assiduité obligatoire aux cours pour se présenter aux 2 sessions - 1ère session et 2^e session : - Remise d'un rapport : avant le 15 janvier 2020 (sur 10) - Oral de présentation du rapport (en janvier) (sur 10)
MO07	MEDECINE PSYCHOSOMATIQUE		TD 1h00	- Contrôle continu des TD (sur 10) (C) - 1 QT sur 3 questions aux choix (sur 10) (C)
MO10	ROLE DU MEDECIN GENERALISTE EN MATIERE DE PREVENTION		1h00	- 2 questions rédactionnelles de 30 mn chacune
MO11	RHUMATOLOGIE		Oral	- Entretien de 15 mn avec 2 enseignants
MO12	TRANSPLANTATION ET ORGANES ARTIFICIELS (D) (F)		1h00	- En juin : 3 QRC de 20 mn - En septembre : oral devant 2 enseignants successifs
MO16	CHIRURGIE PLASTIQUE ET MAXILLO-FACIALE (D) (F)		1h00	- 1 cas clinique de 20 mn (sur 8) - 2 QRC de 20 mn chacune (sur 12)
MO18	IMMUNOPATHOLOGIE : (Immunologie translationnelle : données humaines-modèles animaux)		1h00	- 2 QRC de 20min chacune - 10 QCM (20 min)
MO25	PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES ET EXPLORATIONS FONCTIONNELLES		0h20	- 15 QCM

MO08	REFLEXION ETHIQUE EN INTER PROFESSIONNALITE : Apprendre à construire une réflexion éthique en inter professionnalité dans le cadre de situations cliniques complexes			<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité obligatoire aux cours pour se présenter aux 2 sessions (noté sur 8/20) - 1ère session et 2ème session : - Remise d'un rapport correspondant à la première partie d'un RSCA (noté sur 12/20) - à remettre à l'enseignant responsable avant le 10 janvier 2020 - idem pour la 2^e session avant le 10 septembre 2020
------	--	--	--	---

(C) La note éliminatoire est inférieure à 6

En septembre, à moins qu'il n'y ait eu une excuse valable à l'examen écrit de juin, la note de T.D. ne compte plus. La notation est faite par l'examen uniquement : la note définitive est fixée sur 20.

(D) Ce module est enseigné une année sur deux

(E) Ce module ne sera pas enseigné en 2019-2020

(F) Ce module sera enseigné en 2019/2020 - (*)

(H) Ce nouveau module sera enseigné en 2019-20 (sous réserve)

■ 2ème SEMESTRE : DFASM1 et DFASM2 / MODULES A OPTION (2018-2019)

EXAMEN : le LUNDI 20 MAI 2019 (sous réserve)

N°	MODULE A OPTION	1ère session (MAI) et 2ème session (SEPTEMBRE)		
		Date	Durée	Modalités d'examen
MO14	ANTIBIOTHERAPIE PRATIQUE		1h00	- 2 QRC de 10 mn chacune (s/08) - 2 Dossiers de 20 mn chacun (s/12)
MO15	APPROCHE NEUROBIOLOGIQUE DES TROUBLES MENTAUX		1h00	- Examen écrit se référant au cours, éventuellement sous forme de questions portant sur un bref article de synthèse en français ou en anglais (1)
MO06	HISTOIRE DE LA MEDECINE "Médecine, santé, société : histoire et enjeux"	/	1h00	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle connaissance comprend : <ul style="list-style-type: none"> - l'assiduité aux cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - présentation d'un mémoire en rapport avec le contenu du cours à remettre avant le 26 mai 2015 • Septembre : remise du mémoire pour le 1er septembre
MO17	MEDECINE INTERNE (Enseignement complémentaire)		1h30	<ul style="list-style-type: none"> - En juin : <ul style="list-style-type: none"> - Assiduité aux cours calculée proportionnellement sur la présence aux 24h CM (sur 4) - 2 cas cliniques évaluant la démarche diagnostique de l'étudiant(e) (sur 16) - Septembre : 2 cas clinique (sur 20)
MO21	STRATEGIE DES EXAMENS DE LABORATOIRE		1h00	- 4 dossiers cliniques (= cas clinique avec questions courtes) à commenter, de 15mn chacun En septembre : examen oral devant 2 enseignants successivement
MO22	SERVICE DE SANTE DES ARMEES (cadre spécifique d'exercice professionnel)		1h00	- Ecrit : 2 QT de 30 mn chacune - Septembre : Examen oral devant 1 examinateur
MO23	CLINIQUE ET GENETIQUE DES PATHOLOGIES DU DEVELOPPEMENT		1h00	- 2 QT de 30 mn chacune
MO26	C2i-Niveau 2 "Métiers de la santé" uniquement pour DFGSM3	/	DFGSM3	Cf. fascicule de DFGSM3
MO24	SANTE ET MIGRATIONS		./.	<ul style="list-style-type: none"> • 1ère session : <ul style="list-style-type: none"> - assiduité aux 23h CM (sur 8) - mémoire / 7-10 pages (sur 12) • 2ème session : <ul style="list-style-type: none"> - rédaction de mémoire / 7-10 pages (sur 12) - soutenance de mémoire (sur 8)
MO27	MEDECINES COMPLEMENTAIRES ET LEUR PLACE DANS LA PRATIQUE MEDICALE		1h00	- Assiduité obligatoire - 3 QRC de 20 mn chacune septembre : oral devant un enseignant
MO28	APPLICATION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE A LA SANTE		1h00	- Assiduité obligatoire requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - 4 QRC de 15 mn chacune
MO29	APPRENTISSAGE DES BASES CHIRURGICALES PAR L'E-LEARNING ET LA SIMULATION			<ul style="list-style-type: none"> - 1ère session (mai) : <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu : - En ligne (e-learning) pour chacune des 12 séances ramenés à une note sur 15 : 75% de la note finale (5 QCM : notés sur 5 : durée : 0h10 mn) et durant les TP de simulation : (évaluation pratique : notée sur 15, d'une durée de 20 minutes ?) - Examen final: Pratique sur modèle animal, noté sur 5 (25% de la note globale) - Session de septembre : <ul style="list-style-type: none"> - 20 QCM notés sur 5 (durée 40 min) et simulation (durée : 30 mn) : notée sur 15
MO30	MEDECINE ET MEDITATION : RELATION A SOI ET RELATION A L'AUTRE		1h00	<ul style="list-style-type: none"> - 1ère session (mai) : <ul style="list-style-type: none"> - l'assiduité aux cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen Ecrit : 1 Question traditionnelle d'1 heure - Session de septembre : Examen oral devant 1 examinateur

MO31	ENGAGEMENT BENEVOLE EN ASSOCIATION OU INSTITUTION ANNEXE			<p>1ère session (mai) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assiduité aux 12 heures de cours (début septembre) requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen (VA/Non VA) - Présentation d'un Bilan d'activité (VA/Non VA) • Session de Septembre : Présence aux cours obligatoire (début septembre) - Remise d'un travail personnel), (selon les modalités à préciser par le coordinateur du module en fonction du projet de l'étudiant) (VA/Non VA)
------	--	--	--	---

1) - Dans le cas d'un article en anglais, celui-ci aura été présenté en cours au préalable.

(C) La note éliminatoire est inférieure à 6

En septembre, à moins qu'il n'y ait eu une excuse valable à l'examen écrit de juin, la note de T.D. ne compte plus. La notation est faite par l'examen uniquement : la note définitive est fixée sur 20.

(D) Ce module est enseigné une année sur deux

(E) Ce module ne sera pas enseigné en 2019-2020

(F) Ce module sera enseigné en 2019/2020 - (*)

VI - STAGES HOSPITALIERS

a) L'organisation des **stages hospitaliers obligatoires** relève d'une grille de stage. La **grille de stage** est choisie en début de DFASM1 et fixe la succession des stages durant les trois années du deuxième cycle.

Depuis 2008-2009, les étudiants de DFASM1 et de DFASM2 doivent valider leurs obligations de stage par période de **2 mois à temps plein**. Les fonctions hospitalières en DFASM3 sont exercées uniquement les matinées, depuis 2009-2010, sauf durant l'été.

Les étudiants qui **redoublent** le DFASM1 ou DFASM2 devront refaire 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps. Les étudiants qui redoublent la 6ème année ainsi que les Auditeurs de 6ème année devront refaire 12 mois de stage.

b) Les étudiants doivent valider à l'issue du 2ème cycle un minimum de **25 gardes obligatoires** selon la répartition fixée par le Conseil de Faculté. Les Auditeurs de 6ème année devront valider 8 gardes supplémentaires durant leur année de réinscription.

c) La **validation du stage** requiert l'avis du responsable qui prend en compte les appréciations des médecins et des cadres infirmiers des unités dans lesquelles les étudiants sont affectés.

d) L'**évaluation du stage** par le stagiaire est obligatoire. La fiche de validation ne sera comptabilisée par la Faculté qu'après la saisie par le stagiaire de la fiche d'évaluation obligatoire sur le site web de la Faculté.

e) La **note de stage** tient compte :

- de l'**assiduité** des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la **vérification de l'acquisition** d'un certain nombre de gestes pratiques et de comportements correspondant aux objectifs de leur carnet de stage, notamment dans le domaine de l'hygiène hospitalière et de la maîtrise des risques nosocomiaux ;

- et des **points obtenus lors d'une épreuve de mise en situation** organisée annuellement ou à la fin de chaque stage, devant un jury comportant au moins un professeur des universités - praticien hospitalier. Les points obtenus à cette épreuve comptent pour au moins 30% de la note totale affectée au stage.

VII - ATTRIBUTION DES ECTS

1 - Avec la mise en place de la réforme instituant un 2ème cycle (DFASM) de trois années (DFASM1+2+3), la validation de ce cycle confère l'attribution de **120 crédits ECTS** et la délivrance du Diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Ces crédits ECTS **sont attribués** tout au long du 2ème cycle **par la validation** de chacun des modules obligatoires, de chacun des modules à option, de chacun des séminaires, de chacune des formations pratiques et des 36 mois de fonctions hospitalières (pour chacune des périodes de stage).

L'attribution de ces crédits reste **définitivement acquise** et est **capitalisable** jusqu'à la fin de la 6ème année d'études.

2 - Les étudiants **redoublant** le DFASM1 ou le DFASM2 ou le DFASM3 devront refaire leurs obligations hospitalières qui se substituent à celles validées l'année précédente, sans que cela ne leur confère des crédits ECTS supplémentaires, sauf si des stages avaient été antérieurement invalidés.

3 - Les étudiants inscrits en **Auditeurs de 6ème année** n'obtiennent plus de crédits pour l'accomplissement des 12 mois de stage à refaire.

4 - Les **étudiants en séjour ERASMUS à Strasbourg** obtiendront les mêmes crédits ERASMUS que ceux indiqués aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 du tableau du DFASM ci-après. Pour les stages hospitaliers effectués les attributions de crédits diffèrent comme suit :

- 1 mois à plein temps : 5 ECTS
- 1 mois à mi-temps : 2,5 ECTS

5 - La répartition des crédits s'effectue conformément au tableau ci-après à compter de l'année 2015-2016.

Année	Intitulés des formations, des enseignements et des stages	ECTS
DFGSM3 (1er cycle)	pour mémoire - Module 09 - Athérosclérose - Hypertension - Thrombose - Module 12 A - Neurologie et Neurochirurgie - Module 12 B - Appareil locomoteur - Module 13 - Pathologie pulmonaire et thoracique	6,50 4 3,50 3,50
DFASM1	1 - ENSEIGNEMENTS MODULAIRES OBLIGATOIRES 1.1 - En DFASM1 - Module 03A - Pédiatrie/Chirurgie infantile - Module 07B - Maladies transmissibles - Module 06 - Douleur - Soins palliatifs - Mort - Anesthésie - Module 14 - Pathologie digestive médico-chirurgicale - Module 54 - Vieillesse - Médecine physique et de réadaptation - Module LCA2 - Lecture critique d'article 2 - Module 18B - Pathologie endocrinienne et Nutrition - Module 11B - Urgence et détresse vitale - Module 19N - Spécialités 2/ORL et Stomatologie-chirurgie maxillo-faciale-chirurgie plastique et réparatrice 1.2 - En DFASM2 - Module 02 - De la conception à la naissance - Module 03C - Psychiatrie/Pédopsychiatrie - Module 08B - ILLUMINE (Immunopathologie, rhumatologie, Médecine InterNE) - Module 17 - Maladies du sang et transfusion - Module 15 - Pathologie de l'appareil urinaire - Module 19S - Spécialités 1/Dermatologie et Ophtalmologie - Module 01B - Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail + Séminaires S.3.9 et S.3.11 - Module 10 - Cancérologie - Module E04B - Pharmacologie et Thérapeutique - LCA3 - Lecture critique d'article 3 - ECN3 - Examen transversal de fin de 5ème année	8 10 4 4 4+ 1,5 6 4 4* 4 4 4 6 4° 4* 6,25 6 4 1,50 0,25

Année	Intitulés des formations, des enseignements et des stages	ECTS
DFASM (suite)	1.3 - En DFASM3 - Module 11A - Synthèse clinique et Thérapeutique - Module LCA4 - Lecture critique d'article 4	9 1,50
	2 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS - E.01 (y compris si dispense) - E.02 (y compris si dispense) - E.03 (y compris si dispense)	1,50 0,50 0,50 0,50
	3 - SEMINAIRE - S.2.8 - Organisation des soins primaires (DFASM1) (6h30)	0,25

	4 - FORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES - Radiologie et imagerie médicale (10 matinées)/DFASM1 - Ethique médicale (5 matinées)/DFASM1 - Anatomie pathologique (2 matinées)/DFASM2 - En laboratoire hospitalier ou de recherche (10 matinées)/DFASM2 (y compris si dispense)	0,75 0,25 0,13 0,12 0,25
	5 - STAGES HOSPITALIERS et GARDES OBLIGATOIRES - Pédiatrie/Chirurgie infantile (2 mois TP) ^X - Chirurgie digestive (1 mois TP) ^X - Anesthésiologie (1 mois TP) ^X - Urgences médico-chirurgicales/Réanimation médicale (1 mois TP) ^X - Médecine générale (en cabinet libéral) (1 mois TP) ^X - Gynécologie - Obstétrique (1 mois TP) ^X - Psychiatrie/Pédopsychiatrie (1 mois TP) ^X - Médecine interne/Néphrologie (2 mois TP) ^X - Spécialités médicales (2 mois TP) ^X - Libre 1 (2 mois en matinée) - Libre 2 (2 mois en matinée) - Libre 3 (3 mois en matinée) - Libre 4 (2 mois TP) ^X	17,5 2 1 1 1 1 1 1 1 2 2 1 1 1,5 2
DFASM	Total 2ème cycle	120

* 2 crédits ECTS pour chacune des 4 spécialités : ORL, Stomatologie, Dermatologie, Ophtalmologie

° Néphrologie : 2 ECTS et Urologie : 2 ECTS

+ Vieillessement : 3 ECTS et Médecine physique : 1 ECTS

^X TP = temps plein (matin + après-midi en stage)

VIII - VALIDATION DU 2ème CYCLE et PRESENTATION DES E.C.N.

Depuis Juin 2012, la **validation du 2ème cycle** est prononcée début **juin**, en anticipant sur la validation des stages restant à faire en juillet, août et septembre. Cette validation est dorénavant requise pour être classé aux E.C.N. et participer au choix des postes en septembre.

1 - Diplôme de fin de 2ème cycle

A l'issue de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, les étudiants qui auront validé l'ensemble des enseignements théoriques et cliniques tels que définis au paragraphe 1, 2, a4, se verront délivrer le **DFASM** ou **diplôme de fin de deuxième cycle** par un jury nommé par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de la Faculté.

Aucune dérogation de passage en 3ème cycle ne peut être accordée en cas de module, de séminaire, de lecture critique d'article / LCA, d'ECN3, de module à option ou de stage non validé.

2 - Reprise d'études

Les étudiants ayant interrompu leurs études durant la deuxième partie du 2ème cycle sont, en cas de reprise d'études, soumis aux dispositions du nouveau régime applicables à l'année d'études de ré-inscription.

3 - Les épreuves classantes nationales (ECNi)

a) Conditions de présentation

Elles concernent les étudiants ayant accédé en 4ème année à compter de l'année universitaire 2001-2002 et s'appliquent à **tous les étudiants** inscrits en 2ème cycle depuis l'année 2004-2005, quelle que soit leur année d'études ou les redoublements.

Les étudiants inscrits, en 2015-2016, en DFASM3 ou en Auditeurs de 6ème année présenteront pour la première fois en juin 2016, les ECN informatisées sur tablette.

b) Arrêté ministériel

Les conditions de présentation, les modalités de classement et la procédure de choix de la spécialité d'internat et de la région d'affectation sont fixées par décret et arrêté interministériels. Un arrêté annuel précise les modalités, le calendrier et les lieux d'examen.

c) Validation du 2ème cycle et absence aux ECNi

Les étudiants ayant validé le 2ème cycle début juin et ayant été déclarés comme tels au C.N.G. figureront sur la liste finale de classement national. S'ils ont été absents à la totalité des ECN, ils seront radiés des cadres et donc exclus des études médicales, ne pouvant accéder en 3ème cycle. En cas d'absence(s) partielle(s), ils seront néanmoins classés et devront participer aux choix de septembre.

d) Commission de dérogation d'accès aux ECNi

Les étudiants ayant validé le 2ème cycle peuvent déposer, **pour raison sérieuse**, en cas d'absence aux ECN ou parce qu'ils n'ont pas obtenu un classement satisfaisant à leurs ECN, au bureau n°2 de la scolarité, une demande de dérogation pour ne pas accéder en 3ème cycle en novembre. La date limite de dépôt de cette demande est fixée conformément à l'arrêté ministériel, par le Doyen de la Faculté de Médecine (à partir du 16ème jour suivant la date de publication des ECNi).

La **Commission de dérogation** présidée par le Doyen de la Faculté devra se prononcer pour la 3ème semaine de juillet, dans la limite maximale du quota fixé par arrêté ministériel. La liste des dérogataires est affichée à la faculté.

Les étudiants bénéficiant de cette dérogation auront le statut d'"auditeur" et devront prendre une inscription administrative à l'université pour l'année 2019-2020. Durant leur année d'auditeur, ils devront effectuer 12 mois de stages hospitaliers et 8 gardes supplémentaires. Ils percevront l'indemnité prévue pour les fonctions hospitalières qu'ils accompliront.

Ils ne garderont pas le bénéfice des résultats de leurs premières ECNi de fin de DFASM3. Ils ne disposeront plus que d'une seule session d'ECNi qu'ils devront passer obligatoirement durant l'année d'auditeur en juin 2020. Ils ne pourront plus présenter les ECN durant leur première année d'internat de 3ème cycle.

En cas d'absence aux ECNi, le candidat dérogataire sera exclu des études médicales.

e) Redoublement ou triplement du DFASM3

Les étudiants n'ayant pas validé le 2ème cycle à la mi-juin pour cause d'ajournement à l'un des modules d'enseignement ou de refus ou d'absence à tout ou partie d'une période de stage (y compris pour le stage de la première semaine de juillet) devront redoubler ou tripler le DFASM3. Il ne sera pas tenu compte de leur éventuelle précédente présentation des ECNi. En effet n'ayant pas validé le 2ème cycle leurs copies seront retirées de la correction. Ils auront le droit de présenter les ECNi par deux fois : à nouveau en fin de DFASM3 et, leur deuxième session, durant leur première année d'internat.

Le **triplement** du DFASM3 n'est possible que si l'étudiant n'a pas pris plus de 6 inscriptions administratives en 2ème cycle (DFASM1+2+3), chaque année ne pouvant faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Durant l'année à refaire du DFASM3, l'étudiant devra valider 12 mois de stages hospitaliers pour lesquels il percevra les indemnités versées par l'hôpital.

4 - Médecins étrangers ayant accédé directement en DFASM3

Les médecins étrangers ayant été classés en rang utile à l'issue du concours de la PACES et autorisés à intégrer directement le 2ème cycle français, en DFASM2 ou DFASM3, sans prendre d'inscription en DFASM2, sont assujettis aux dispositions du nouveau régime d'études en vigueur au moment de leur inscription en 2ème cycle.

La validation de l'examen spécial exigée du ministère portera sur l'ECN3 du DFASM2 et devra être obtenu avant le 31 mai pour pouvoir participer au choix des ECN.

Ils devront se soumettre aux épreuves classantes nationales / ECN d'accès en 3ème cycle.

IX - MODALITES DE CLASSEMENT DE FIN DE DFASM3

Les étudiants ayant validé le 2ème cycle et étant classés aux ECN choisiront, pour la rentrée 2020-2021, leurs services hospitaliers dans la région d'affectation comme interne de médecine générale ou en qualité d'interne de spécialité selon le rang de classement national qu'ils auront obtenu aux ECNi 2020.

Le redoublement ou le triplement du DFASM3 ne peut plus être autorisé à un étudiant ayant été déclaré admis, à la mi-juin, à la totalité de la formation théorique et pratique du 2ème cycle.

Suite au choix des affectations résultant du classement aux ECN 2020, l'étudiant(e) est tenu(e) de prendre ses fonctions d'interne le 2 novembre 2020 dans la subdivision choisie.

Il(elle) ne peut en aucun cas obtenir une mise en disponibilité pour sa 1ère année de 3ème cycle. En cas de non prise de fonction le 2 novembre 2020, une procédure d'abandon de poste sera engagée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et se traduira par une exclusion définitive des études médicales et par la radiation de l'étudiant(e).

X - LIMITATION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS EN 2ème CYCLE

1 – Modalités de passage dans l'année supérieure

Le passage dans l'année supérieure :

■ **du DFASM3 en 3ème cycle concerne** : les seuls étudiants ayant obtenu le **Diplôme de fin de 2ème cycle** qui exige la validation de **TOUS** les modules (M01 à M19), des **TROIS modules optionnels, des séminaires, des 25 gardes** et des **36 mois de fonctions hospitalières**.

2 – Exclusion des études médicales (pour les anciens régimes)

a) Nul ne peut prendre **plus de cinq inscriptions en DCEM 2, 3 et 4** en plus des trois correspondant aux trois années de la deuxième partie du 2ème cycle et aucune de ces trois années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Désormais, sous peine d'exclusion des études médicales, les étudiant(e)s ne pourront prendre :

- plus de trois inscriptions en DFASM1,
- plus de trois inscriptions en DFASM2,
- plus de trois inscriptions en DFASM3,
- plus de SIX inscriptions en DFASM1-2-3

b) Ces dispositions sont applicables à partir de la rentrée universitaire 2002-2003 à tous les étudiants s'inscrivant en deuxième partie du 2ème cycle de médecine (DCEM2).

En conséquence le décompte du nombre d'inscriptions est établi depuis l'année 2002-2003 (avec donc remise à zéro de tous les compteurs) pour tout étudiant inscrit en 2ème partie du 2ème cycle, quelle que soit l'année d'études (D2, D3 ou D4) dans laquelle il est inscrit.

Seule une dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen peut éviter cette exclusion. Cette dérogation ne pourra être renouvelée.

c) Les étudiants inscrits pour la première fois en 2ème partie du 2ème cycle AVANT la rentrée universitaire 1997-1998 et qui n'auraient pas terminé ce cursus d'études sont assujettis aux règles de calcul définies aux paragraphes VII, 2, a et b ci-dessus (1er et 2ème alinéas). La décision d'exclusion des études médicales est prise par le Président de l'Université sur proposition du Doyen après avis du Conseil de la Faculté en formation plénière.

3 – Exclusion des études médicales (nouveau régime)

Le nouveau régime concerne les étudiants inscrits ou redoublant le DFASM1 à compter du 1er octobre 2013 qui ne peuvent prendre :

- plus de 3 inscriptions en DFASM1 **ou** DFASM2 **ou** DFASM3
- ni plus de 6 inscriptions en DFASM1 + DFASM2 + DFASM3